

# 9.3 - COTISATION

Une ligue n'ayant pas payé sa cotisation pour l'année précédente ou devant un montant quelconque à un palier affilié à Baseball Québec ne peut être membre pour la saison en cours, aussi longtemps qu'elle n'aura pas payé ses dus.

---

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:26:43 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec